

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi nº 790

Loi concernant la suspension du processus de délimitation des circonscriptions électorales

Présentation

Présenté par Madame Manon Massé Députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques

NOTES EXPLICATIVES

Ce projet de loi a pour objet de suspendre jusqu'au 16 juin 2017 le processus entrepris en vertu de la Loi électorale par la Commission de la représentation électorale et relatif à la délimitation des circonscriptions électorales.

Projet de loi nº 790

LOI CONCERNANT LA SUSPENSION DU PROCESSUS DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- **1.** Malgré toute disposition de la Loi électorale (chapitre E-3.3), le processus entrepris en vertu de cette loi par la Commission de la représentation électorale et relatif à la délimitation des circonscriptions électorales est suspendu jusqu'au 16 juin 2017.
- **2.** La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).